



Règlement 2018 du Prix « Edgard Milhaud »

Titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Genève depuis 1902 et fondateur en 1908 de la revue « Les Annales de l'économie collective », Edgard Milhaud par ses écrits et son activité au Bureau International du Travail (B.I.T.) vise une meilleure organisation économique et sociale du monde pour y assurer une paix durable. A 75 ans, Edgard Milhaud souhaite assurer la pérennité de la revue scientifique. C'est avec l'aide active d'amis suisses qu'en 1947, Milhaud constitua le CIRIEC, centre de recherche et d'information qui aurait qualité pour entreprendre des enquêtes en divers pays. Il rêve même de la possibilité d'une évolution vers une association internationale non gouvernementale pour y débattre librement des questions socio-économiques, à l'instar de l'Association internationale pour le progrès social créée en marge du B.I.T.

Article 1 – Le Prix « Edgard Milhaud »

Pour commémorer son fondateur, le Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC) instaure le Prix bisannuel international "Edgard Milhaud", conformément à la décision prise par son Conseil international le 5 décembre 2008.

Le Prix "Edgard Milhaud" vise à encourager et récompenser le travail d'un-e jeune chercheur.se ou expert-e sur une question d'intérêt pour le CIRIEC en liaison avec le thème de ses congrès bisannuels. La finalité du Prix est d'inciter des jeunes à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités, objets d'étude du CIRIEC.

Le CIRIEC s'intéresse aux secteurs économiques et activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif :

- l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ;
- les services publics et les services d'intérêt général ainsi que les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ;
- l'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif, ...

Pour l'édition 2018, le thème du Prix est « ***L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique*** ».

Article 2 – Le Jury

Le Jury qui décernera le Prix est présidé par Mme Leona DETIEGE, Présidente du CIRIEC-Belgium.

Outre la Présidente, le Jury est composé des membres suivants (composition du jury en cours de validation):

- Philippe BANCE, Président du Conseil scientifique international, Université de Rouen, CIRIEC-France
- Marie J. BOUCHARD, Présidente de la Commission scientifique internationale "Economie sociale et coopérative", Université du Québec à Montréal, CIRIEC-Canada
- Marco MARINI, Rédacteur en chef des Annales de l'économie publique, sociale et coopérative, Università di Roma La Sapienza, Italia
- Marietta BUCHELI, Docteur en Management, Directrice du Journal du Développement Rural, Pontificia Universidad Javeriana, CIRIEC-Colombia
- Fabienne FECHER, Conseillère scientifique auprès du CIRIEC-Belgium, Université de Liège, CIRIEC-Belgium
- Hajime IMAMURA, Toyo University, CIRIEC-Japan

- José Luis MONZÓN, Universidad de Valencia, Directeur exécutif du CIRIEC-España, Président de la Commission scientifique du CIRIEC-España
- Leandro MORAIS, Universidade Estadual Paulista em Araraquara – UNESP Araraquara ; CIRIEC-Brasil
- Silvina Lais PUZINO, Assistante à la direction des recherches scientifiques, IAIES – CIRIEC Argentina
- Jorge de SÁ, Instituto Superior de Ciências Sociais e Políticas - Universidade de Lisboa (ISCSP-UL), CIRIEC-Portugal
- Christina SCHAEFER, Helmut Schmidt Universität, Universität der Bundeswehr Hamburg, CIRIEC-Deutschland (tbc)
- Ludwig THEUVSEN, Georg-August-Universität Göttingen, CIRIEC-Deutschland (tbc)

Article 3 – Nomination et sélection du·de lauréat·e

Les procédures de nomination des candidat·e·s et d'élection du·de lauréat·e se dérouleront comme suit :

3.1 – Critères pour la sélection des candidat·e·s

- Le Prix s'adresse à de jeunes chercheur·euse·s (moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2018) ayant réalisé récemment une thèse de doctorat en liaison avec le thème général proposé (cf. aussi la déclinaison du thème dans les ateliers thématiques). De plus, les candidat·e·s doivent marquer leur intérêt aux activités du CIRIEC en exposant quelle contribution ils·elles pourraient apporter en vue d'enrichir les travaux du CIRIEC.
- Les critères de sélection sont :
 - qualité scientifique
 - pertinence et retombées sociétales.
- Les candidat·e·s seront proposé·e·s par les sections nationales et/ou des membres du CIRIEC.
- Une présélection sera effectuée par chaque section nationale du CIRIEC pour des candidat·e·s à leur échelon national. Chaque section ou membre du CIRIEC peut proposer maximum 2 candidat·e·s par pays.

3.2 – Aspects techniques

- Le secrétariat du CIRIEC lancera la procédure de nomination des candidat·e·s par annonce sur son site internet et par diffusion dans son réseau.
- Les propositions de nomination doivent être adressées pour le 15 janvier 2018 au plus tard au secrétariat international du CIRIEC (adresse postale : CIRIEC, Université de Liège au Sart-Tilman, Quartier Agora, Place des Orateurs 1, Bât. B 33, bte 6, BE - 4000 Liège, Belgique - e-mail: ciriec@uliege.be) où toute information complémentaire peut être obtenue.
- Elles devront inclure une lettre de motivation précisant l'engagement du·de la candidat·e au sein du réseau CIRIEC et son curriculum vitae (CV). Le CV doit mettre en avant les récentes réalisations du·de la candidat·e. Par ailleurs, une copie du travail du·de la candidat·e doit être jointe pour une évaluation.
- Un résumé de la thèse en 10 pages doit être fourni en anglais ainsi qu'un 'executive summary' (2 pages) à destination spécifiquement des praticien·ne·s.

Article 4 – Le Prix

Le Prix est attribué tous les deux ans (années paires) à l'occasion des congrès bisannuels du CIRIEC. Le·la lauréat·e se verra décerner un prix de 3.000 euros en 2018. Ce montant sera versé en deux fois ; une première tranche de 1.500 € sera remise à l'occasion du Congrès 2018, une seconde tranche de 1.500 € après réalisation d'une contribution écrite valorisable par le CIRIEC.

Article 5 – Remise du Prix

La remise du Prix 2018 se fera lors du 32^e Congrès international du CIRIEC le 1^{er} juin 2018 à Liège (Belgique). Le Prix « Edgard Milhaud » sera remis au·à la lauréat·e par le Président du CIRIEC, en présence d'éventuels sponsors.

Le·la lauréat·e sera également sollicité·e pour participer à des activités du CIRIEC dans son propre pays.